



RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 6 février 2020

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Yoann GRALL, Didier BUTON, Philippe GUERIN,

EXCUSÉS : MM. Serge RONDEAU, Robert GUERINEAU, Jean-Jacques ROUZAULT et Rémi PASCREAU et Mme Francette GIRARD

DÉCISION

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1^{er} décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH (% coût total travaux TTC)
DESHAYES Patrick	6 rue Auguste Renoir - 85300 CHALLANS	-Chaudière -Isolation combles -VMC	8 866 €	8 730 €	-	500 €	4 679 € (53 %)
TOTAL	-	-	8 866 €	8 730 €	-	500 €	4 679 €

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

Fait à CHALLANS, le 11 février 2020

Le Président,




Serge RONDEAU